Date d'affichage : 03/05/2023

COMMISION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE DU 02/05/2023

Présents : MM C.FOURNIER, Fk PORET, J.VARLET, H.LANNOY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journées du 23/04/2023

SD7B-53662.2 ESQUERDES B/ECQUES MORINIE. Réserves de ECQUES MORINIE au motif de : suspicion de fraude sur un joueur d'Esquerdes ayant joué sous l'identité d'un autre. Dossier transmis à la Commission de Discipline pour enquête.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr C. Fournier

Le Secrétaire de Séance : Mr Fk PORET